



Compte rendu du Comité de rivière 12/01/2023

Salle des fêtes – Eyguians Garde Colombe

1 INTRODUCTION

Monsieur Juan Moreno ouvre la séance à 9h45 et propose un tour de table pour permettre à chaque participant de se présenter.

Le compte rendu du comité de rivière du 13 décembre 2021 est ensuite validé à l'unanimité.

Après la présentation de l'ordre du jour, Monsieur Moreno introduit le comité de rivière. Il synthétise l'action du SMIGIBA lors de l'année 2022 et présente les principaux enjeux de la réunion. Il cède ensuite la parole aux techniciens du SMIGIBA.

2 PRÉSENTATION DES ACTIONS CONDUITES EN 2022

2.1 ÉTUDES DES SECTEURS PRIORITAIRES ET ÉTUDES D'AMÉNAGEMENTS

Antoine Gourhand, ingénieur en charge de la restauration physique des cours d'eau au SMIGIBA, présente l'avancement des actions du PAPI du Buëch : action 6.2: étude d'aménagement du Grand Buëch et action 6.3 : étude d'aménagement des autres secteurs.

L'étude 6.2, qui concerne les communes de La Faurie et Aspremont, est arrivée au stade projet et l'on travaille au dépôt des dossiers réglementaires. L'action 6.3, qui concerne les communes de La Roche des Arnauds, Veynes, Laragne, Séderon et Lachau est au stade des avants projets. Cette étude a vu la mise en œuvre d'une importante démarche de concertation, au travers d'ateliers ouverts et participatifs pour prendre en compte les attentes des riverains. Cette démarche a été appréciée. Elle a permis de faire remonter une demande de clarté sur la réglementation et la mise en œuvre de la GEMAPI sur le territoire. Le fonctionnement des milieux aquatiques n'est pas toujours partagé, mettant en évidence un besoin accru de communication et de pédagogie.

Pour la Faurie, nous sommes en cours de validation du scénario, qui sera ensuite développé au stade AVP. Pour Aspremont, il s'agit de poursuivre de la réflexion sur différents scénarios gradués (aménagement du pont, de la place en aval, curage – recharge...). Pour les autres secteurs, des scénarios seront proposés début mars et s'accompagneront de la phase 2 de la concertation.

2.2 SUIVI MORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Comme tous les cours d'eau des Alpes, le Buëch et ses affluents évoluent fortement depuis plusieurs décennies. Les phénomènes observés sont la perte de bande active (contraction de 30% en 50 ans), la végétalisation du lit, la chenalisation et l'incision associée du lit. Les conséquences sont multiples : déstabilisation des digues, affouillement des ponts ou encore perte d'habitats naturels.

Face à ce constat, le SMIGIBA conduit un diagnostic expérimental dont l'objectif est de définir la trajectoire hydromorphologique du Buëch. Pour cela, des indicateurs basés sur les analyses diachroniques d'orthophotos, des LIDARS et de prospections de terrain sont mis en œuvre. Pour assister Antoine Gourhand dans ce travail, Camille Vancampen, étudiante, a été recrutée en alternance.

L'objectif de ce travail est de comprendre les évolutions passées et prévoir la tendance évolutive des cours d'eau du bassin versant, afin d'adapter les modalités de gestion.

2.3 TRAVAUX 2022

Carolyne Vassas passe en revue les principaux chantiers conduits en 2022 par le SMIGIBA :

- traitement des iscles/atterrissements :
 - sur le torrent de Chauranne (Aspremont, St Pierre Argençon) : 46 iscles ont été broyés et scarifiés, pour une surface de 3.6 hectares ;
 - sur le torrent de Poutelier (St Auban d'Oze): 4000 m² ont été traités ;
 - le coût total de ces opérations est de 25 771 € HT ;
- création d'un merlon fusible pour protéger la berge de la décharge de St Aubert à Ribiers: 35 m de longueur / 15m de large / 3 m hauteur pour un total de 720 m³ de déblais/remblais ;
 - le coût de cette opération est de 2 450 € HT.

2.4 SUIVI DE LA TEMPÉRATURE DES COURS D'EAU

Des sondes thermiques sont posées chaque printemps sur la Méouge, afin d'améliorer la connaissance de l'évolution de la thermie des cours d'eau au cours de l'été, dans un contexte de réchauffement climatique.

L'analyse des données récoltées montre notamment une surprenante décorrélation entre les débits et la température.

Ces récoltes de données vont se poursuivre et s'amplifier suite à la pose de sondes thermiques par le département des Hautes Alpes dans le cadre de son observatoire de la qualité des cours d'eau.

Discussion

M. Allard Latour (CA 05) déclare que ces présentations le laissent sur sa faim. Il estime que les agriculteurs n'ont pas été mentionnés alors qu'ils sont concernés en premier lieu par les travaux et les opérations présentées. Il souhaite enfoncer le clou en déclarant qu'il n'y a pas que les milieux qui sont importants dans la vallée, il y a aussi l'économie et en particulier l'agriculture.

Mme Vassas intervient pour préciser que dans le bilan qui vient d'être présenté, l'agriculture est prise en compte, notamment dans le cadre des ateliers de concertation et des réunions de terrains, auxquels la CA 05 était conviée. Il y a également eu des rencontres entre les élus du SMIGIBA et les élus de la CA 05 en amont du lancement des études. Le SMIGIBA est bien conscient de l'impact potentiel des futurs aménagements sur les terres agricoles et c'est un des critères pris en compte pour l'élaboration des scénarios d'aménagements qui seront présentés en 2023. De plus, l'ordre du jour prévoit une discussion approfondie autour de la gestion de l'eau et de la sécheresse 2022.

Mme Gros (commune de Chabestan) considère quant à elle, au titre de sa triple casquette maire, agricultrice et élue à la CA 05, que les habitudes de travail conjointes se sont largement développées depuis 2 ans. Elle estime qu'il y a du dialogue, des rencontres sur le terrain. En tant qu'agricultrice, elle dit ressentir le travail concerté. En tant qu'élue, elle estime faire en sorte que la voix du monde agricole porte.

M. Armand (commune de Saint Pierre Avez) abonde. Également maire, élu au SMIGIBA et agriculteur, il reconnaît que la situation a nettement évolué, dans le bon sens, et qu'il faut continuer sur cette lancée. Il évoque notamment l'intérêt qu'a suscité son projet de réutilisation des boues de la station d'épuration de la commune.

3 PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE CONTRAT DE RIVIÈRE PAR L'AGENCE DE L'EAU RM&C

Hélène Jethrit et Laurence Cattalorda de l'Agence de l'eau présentent les conditions de mise en œuvre d'un nouveau contrat de rivière sur le Buëch. La candidature du SMIGIBA pour l'élaboration d'un second contrat de rivière a reçu un avis favorable du secrétariat technique du comité d'agrément. Une attention particulière devra être portée :

- à une concertation la plus large possible, notamment avec le monde agricole ;
- à la consolidation de l'exercice de la compétence GEMAPI, en veillant en particulier à une bonne communication auprès des usagers et des élus communautaires et à la définition d'une stratégie de long terme ;
- aux enjeux prioritaires suivants :
 - restauration des continuités écologiques et de la morphologie des cours d'eau,
 - préservation et restauration des zones humides,
 - gestion intégrée des risques naturels, y compris entretien et restauration de la végétation,
 - gestion quantitative de la ressource en eau et adaptation au changement climatique (mise en œuvre du PGRE),
 - gestion qualitative et gestion durable des services eau et assainissement (transfert de compétences, schéma directeur, step de la Beume, de Veynes, de la Batte Monsaléon, réhabilitation des réseaux AEP et assainissement).

Le calendrier de la démarche devra donc tenir compte du nécessaire temps de concertation. Une élaboration et une validation de la phase d'avant-projet d'ici fin 2023, en comité d'agrément semble réaliste. Une validation du contrat en phase PROJET avec la définition de fiches actions finalisées début-mi 2024 semble possible. Cela nous amènerait à la mise en œuvre du contrat à partir 2024 (ou 2025) – jusqu'à 2030 ; avec engagement ferme de l'Agence à partir de l'année 2025 sur son prochain programme financier (l'agence ne prend plus d'engagement financier sur la fin du programme actuel).

Mmes Jethrit et Cattalorda présentent ensuite les grandes lignes des interventions financières de l'Agence et les taux de subvention sur les projets éligibles. Elles concluent sur la présentation de plusieurs chantiers qui ont pu bénéficier de bonification par la prise en compte des enjeux environnementaux.

Discussion

M. Chapel (directeur DDT 05) s'interroge sur l'articulation entre le PGRE et le contrat de rivière.

Mme JETHRIT (AERMC) indique qu'il y a un lien évident entre la gestion de la ressource, les actions d'assainissement et les actions concernant les milieux naturels. Le volet ressource est indispensable à la rédaction d'un contrat de rivière. Sur les autres bassins versant, le PGRE est intégré dans le contrat de rivière, qui peut afficher également de nouvelles actions sur le thème de la ressource en eau.

4 AVANCEMENT PAPI D'INTENTION ET GIRN POIA

4.1 ACTIONS RÉALISÉES EN 2022

Jocelyne Hoffmann Prouteau présente les actions réalisées en 2022 :

- Recensement des enjeux sensibles
- Cartographie de l'aléa fréquent (premiers dégâts)

- Observatoire : création d'une base de données + webmapping
- Sensibilisation des scolaires (intervention collège de Veynes, école de la Roche des Arnauds , centre aéré) : peu de demandes
- Bulletin « Fil du Buëch » numéro spécial RISQUES
- Journée des risques : formation pour les élus
- Installation du réseau de mesures
- Panneaux d'information et repères de crues

Pour 2023, les actions suivantes doivent être mises en œuvre :

- Stratégie de gestion des inondations en dehors des systèmes d'endiguements : élaboration d'un guide interactif ;
- Note d'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme : travail initié avec le syndicat du SCoT gapençais, à poursuivre.

Jocelyne Hoffmann Prouteau et Antoine Barniaudy présentent plus en détail la journée des risques, l'installation du réseau de mesures des hauteurs d'eau afin de disposer d'une alerte de crue et les panneaux d'information et les repères de crues qui vont être posés en bord de rivière.

4.2 FIN DU PAPI ET DE LA GIRN ET SUITE À DONNER

Le PAPI d'intention engagé sur le Buëch arrivera à son terme fin mai 2023. Fin 2022, 96 % des montants prévus ont été engagés, 24 actions sur 28 ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Le programme de Gestion Intégrée des Risques Naturels s'est terminé en février 2022. Sur 13 actions prévues, 12 ont été totalement ou partiellement réalisées. 72 % des montants prévus ont été réalisés.

Pour la suite, la question est de choisir entre un PAPI complet et une STEPRIM, chacun présentant des avantages et des inconvénients.

Discussion

M. Chapel (directeur de la DDT 05) détaille les avantages et les inconvénients d'un PAPI complet et d'une STEPRIM. Le PAPI a pour avantage d'être une procédure connue, avec des taux de subventions établis. Il est possible de mettre rapidement en œuvre un PAPI complet sur le Buëch. La STEPRIM a pour avantage de couvrir toutes les sources de risques naturels, au-delà des seules inondations. Mais la démarche est nouvelle et n'a jamais été déclinée intégralement sur un territoire, il subsiste donc de nombreuses inconnues sur sa mise en œuvre. Il propose au SMIGIBA d'avancer dans l'analyse avantages / inconvénients des deux outils. Il sera alors temps d'interroger la DREAL et la DGPR sur les modalités de mise en œuvre d'une STEPRIM le cas échéant.

5 AVANCEMENT DU SAGE DURANCE

Véronique Desagher (SMAVD) présente l'avancement du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux) Durance. L'année 2022 a notamment été consacrée à l'élaboration de la CLE (Commission Locale de l'Eau). Le SMAVD est en attente de l'arrêté préfectoral établissant officiellement la composition de la CLE. Mme Desagher rappelle le périmètre du SAGE, détaille les enjeux de la démarche et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Elle insiste sur les plus-values techniques, politiques et juridiques du SAGE.

Discussion

M. Chapel (directeur de la DDT 05) rappelle que certaines dispositions sont opposables aux documents d'urbanisme tels que les SCOT et les PLU. Par ailleurs, il souhaite connaître le calendrier d'élaboration.

Mme DESAGHER indique que comme cela a été présenté sur une des diapositives, le SMAVD a bon espoir de rassembler la CLE du SAGE début 2023. Le diagnostic sera finalisé d'ici 2024. La validation interviendrait alors courant 2027 et le SAGE deviendrait opposable. D'ici là, la concertation porte ses fruits et les leviers techniques et politiques que constituent la démarche peuvent déjà être activés.

6 GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

6.1 PLAN CADRE SÉCHERESSE

Thierry Chapel, directeur de la DDT des Hautes Alpes, explique pourquoi il était devenu nécessaire de mettre à jour le plan cadre sécheresse, qui datait de 2006. L'évolution des conditions climatiques, l'amélioration des connaissances des débits des cours d'eau et l'évolution du cadre juridique sont les principales raisons de cette mise à jour. L'objectif est de mieux gérer les crises, par plus d'anticipation, par une plus grande harmonisation des cadres et des mesures mises en œuvre et plus de réactivité dans la prise de décision.

Marc Fiquet (DDT 05) présente le nouveau plan cadre sécheresse. En particulier, le déclenchement des niveaux de gestion ne se base plus uniquement sur le suivi des débits, mais sur l'intégration d'une batterie de critères, ce qui rend la gestion moins automatique. Il présente enfin un retour d'expérience sur la gestion de la sécheresse de l'été 2022.

6.2 GESTION DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE

M. Lebaron (CD 05) présente les actions du département en matière d'eau potable et d'assainissement. Son service accompagne les collectivités, que ce soit pour le suivi des installations, lors de la définition de schémas directeurs ou de la mise en œuvre de travaux.

Discussion

M. Fougeras (commune de Ballons – 26) et M. Lyobard (commune d'Eygelayes – 26) expriment tous les deux des inquiétudes sur le transfert à venir de la compétence eau aux communautés de communes et sur l'ampleur des travaux à réaliser pour quelquefois desservir quelques habitations.

Une discussion s'engage sur la nécessité de réaliser des schémas directeurs et sur les questions qui touchent à la gestion intercommunale de cette compétence.

6.3 POINT D'ÉTAPE PGRE (PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU)

Hervé Moynier (CA 05) présente un point d'étape du plan de gestion de la ressource en eau du Buëch. Il rappelle que le PGRE est constitué de 23 fiches actions, réparties entre « Travaux », « Animation » et « Amélioration de la connaissance ».

Depuis 2019, l'alimentation en eau des ASA du Buëch aval est sécurisée par l'installation de 2 pompes qui peuvent pomper l'eau du canal de la Durance dans le lac de Lazer. Le coût de cette opération est de 569 000 €. Elle a été réalisée dans le cadre d'un protocole de solidarité aval/amont avec les maîtres d'ouvrage, EDF et l'Agence de l'eau.

La modernisation réseau gravitaire de la Bâtie Montsaléon a également été menée à bien, pour un budget

de 280 000 €.

6 projets sont en cours de réalisation :

- travaux de modernisation globale du réseau gravitaire de l'ASA des Sétives
- conversion partielle à l'aspersion de l'ASA de la Subteyte
- forage de substitution dans la nappe du Petit Buëch de l'ASA de la Béoux
- travaux de busage de l'ASA du grand canal de Trescléoux
- substitution d'une partie des prélèvements du torrent de Clarescombe sur l'étiage
- création d'une retenue pour l'ASA des irrigants du Buëch

Discussion

M. Allard Latour (CA 05) précise que la mise en œuvre du système de rétro pompage de l'eau de la Durance vers le Buëch est le point d'orgue du PGRE, permettant de sécuriser 50 % du territoire. Il en profite pour saluer EDF avec qui un partenariat très fort a été noué. Mais comme on l'a vu cet été, le prix de l'énergie est une vraie difficulté. Si les ASA ne sont pas aidées, elles risquent de ne pas être en mesure d'utiliser ces pompes et de ne plus pouvoir arroser. M. Allard Latour plaide pour des solutions pérennes en ce qui concerne le coût de l'énergie.

M. Krieg Rabeski (CD 05) demande si du fait de l'évolution du climat, une réflexion a été engagée pour faire évoluer les productions agricoles de la vallée vers des cultures moins gourmandes en eau.

M. Allard Latour (CA 05) estime que le problème est complexe. L'arboriculture demande des investissements très lourds qui ne permettent pas de changer de culture d'une saison à l'autre. Il juge que les arboriculteurs ont la corde au cou.

M. Moynier précise que le PGRE contient un volet concernant l'adaptation au changement climatique.

Mme GROS indique qu'un changement de culture se réfléchit sur le long terme. Les effets seront visibles dans 25 ans.

M. Quelin (CEN PACA) pense qu'il faut se projeter sur de nouvelles cultures dès maintenant. Il déplore que lors des attributions de terres faites par la SAFER, aucun projet incluant des cultures sèches ne soit retenu.

M. Allard Latour (CA 05) répond qu'il faut bien avoir conscience qu'on ne peut pas vivre en culture sèche sur 10 Ha, ce qui est la taille moyenne d'une exploitation en arboriculture dans la vallée. Il estime qu'il ne suffit pas de lancer de grandes idées, encore faut-il qu'elles soient adaptées au territoire.

Mme Contrucci (commune de Veynes) s'inquiète des potentielles conséquences sur le captage AEP de Veynes du projet en cours de prélèvement dans la nappe du petit Buëch à la confluence avec la Béoux.

M. Fiquet (DDT 05) souhaite la rassurer : l'autorisation qui a été délivrée concerne la réalisation de l'ouvrage et pas le prélèvement d'eau. La mairie a été destinataire du récépissé d'autorisation. Il s'agit maintenant de s'assurer que le prélèvement n'aura pas d'impact sur la nappe, via un suivi de la hauteur de la nappe et du débit de la rivière. De plus, ce prélèvement est à l'aval du captage AEP, sur l'autre rive de la Béoux, il est donc peu probable que le captage soit impacté.

Mme Contrucci (commune de Veynes) indique que la commune a tout de même des inquiétudes.

Mme Vassas revient sur le suivi des débits d'étiage estivaux. Elle indique que les mesures de débit en période d'étiage faites au niveau de la station hydrométrique de Serres, qui sert de référence pour le plan d'action sécheresse, montrent que la station surestime les débits du Buëch. Cela pose un vrai souci qu'il faut s'atteler à résoudre pour les années à venir.

7 INFORMATIONS DIVERSES

7.1 DOTATION BIODIVERSITÉ

Carolyne Vassas présente la dotation biodiversité. C'est une dotation issue de la loi n°2021_1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022. La dotation nationale est de 14,8 M€ pour la part Natura et de 5 M€ pour la part PNR. Ces montants concernent des actions pour la biodiversité ou en faveur de l'environnement. En 2022, sur le territoire d'action du SMIGIBA, ce sont 34 communes qui ont bénéficié de cette dotation pour un total de 121 398 € (73 % dotation Natura, 27 % dotation PNR). Au 09/01/2023, la liste des communes bénéficiaires et les montants associés ne sont pas encore diffusés.

7.2 PRÉVISIONNEL 2023

L'année 2023 va donc voir l'achèvement du PAPI d'intention et la fin des études d'aménagements des secteurs prioritaires à l'échelle du bassin versant, ainsi que la mise en œuvre de plusieurs actions d'information du public (exposition / panneaux, guide du riverain, conférences / sensibilisation des scolaires / communication).

Les travaux d'entretien de la végétation du lit et des berges vont se poursuivre, tout comme le suivi des débits d'étiage. Le réseau de suivi des hauteurs d'eau va entrer dans sa phase opérationnelle. Le suivi morphologique du cours d'eau et notamment le suivi des interventions sur les iscles devrait aboutir. Le SMIGIBA engagera également le plan de gestion des zones humides.

7.3 CAPACITÉ FINANCIÈRE GEMAPI

Une réunion avec les présidents des EPCI est en cours de programmation pour le 1^{er} trimestre pour décider des modalités de financement des interventions relevant de la GEMAPI non inscrites au PPA.

Les travaux relevant de la GEMAPI qui découlent du PAPI d'intention et CDR vont représenter des montants importants. Une concertation politique est à engager avec chaque EPCI membre du SMIGIBA pour évaluer leurs capacités financières.

8 CONCLUSION

M. Moreno remercie les membres du comité de rivière pour leur participation. Il conclut en évoquant les défis lancés au SMIGIBA pour l'année 2023, de la suite à donner au PAPI d'intention à la préparation du second contrat de rivière. Le travail de concertation, notamment avec le monde agricole, sera poursuivi. Et il devra être établi une stratégie pour les interventions GEMAPI qui ne sont pas inscrites au plan pluriannuel d'actions. Il s'adresse enfin à M. Chapel, directeur de la DDT 05, pour le questionner sur la mise en œuvre du « qui fait quoi », cher à la DDT.

M. Chapel précise que cette mise en œuvre est importante pour les acteurs du territoire.

M. Moreno évoque également les difficultés rencontrées par les structures GEMAPI pour rester assuré.

Mme Roehly (ARBE PACA) évoque le travail conduit sur le sujet par l'ARBE et les différentes situations rencontrées sur la région. Un travail de lobbying auprès de l'État est en cours sur le sujet avec l'ANEM.

La séance est levée à 12h45.

LISTE DE PRÉSENCE

Collège des membres représentant les élus	
Marc Pavier	Communauté des communes du Diois
Anne Marie Gros	Communauté des communes Buëch Dévoluy
Lamia Contrucci	
Lionel Fougeras	Communauté des communes des Baronnie en Drôme provençale
Eric Lyobard	
Michel Joannet	Communauté des communes du Sisteronnais Buëch
Gérard Nicolas	
Florent Armand	
Mélanie Cottet	
Juan Moreno	SMIGIBA
Guillaume Lebaron	Département des Hautes Alpes
Pascal Krieg Rabeski	
Emmanuelle Dalmasso	
Corinne Roehly	ARBE PACA
Véronique Desagher	SMAVD

Collège des membres représentant les administrations	
Pierre Demichel	DDT 26
Vincent Mayen	DDT 04
Thierry Chapel	DDT 05
Marc Fiquet	
Bernard Laget	RTM 05
Cédric Vigouroux	
Laurence Cattalorda	AERMC
Hélène Jethrit	
Yannick Pognart	OFB

Collège des membres représentant les usagers

David Doucende	Fédération départementale de la pêche 05
Jean-Pierre Choffel	AAPPMA la truite du Buëch
Bernard Allard Latour	Chambre d'Agriculture 05
Hervé Moynier	
Hervé Roux	Chambre d'Agriculture 26
Gérard Guimbert	FDSIGE
Géraldine Duvochel	EDF
Sylvie Cabane	Transalpes
Catherine Lanteaume	Comité Natura 2000 Buëch
Lionel Quelin	CEN PACA

Personnes excusées :

Eliane Barreille	Présidente du CD 04
Jean Maurice Valet	Conseil départemental CD 04
Marie Pierre Mouton	Présidente du CD 26
David Bouvier	Conseil départemental CD 26
Nathalie Lesaffre	CD 26
Emmanuel Faure	CD 26
Nicole Peloux	Présidente du PNRB
Marie Argouar'ch	Secrétaire générale de la préfecture de la Drôme
Daniel Rouit	élu CCSB et SMIGIBA
Gilles Cremillieux	élu CCSB et SMIGIBA
Jean Pasquet	président AAPPMA la gaule gapençaise
Christian Gilardeau	président AAPPMA l'amical des pêcheurs veynois
Alice Baour	SAPN
Ramon Navarro	SDIS 26